



---

---

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

---

DEUXIÈME SESSION

TRENTE-CINQUIÈME LÉGISLATURE

## **Procès-verbal**

de l'Assemblée

**Le mardi 26 novembre 1996 — N° 57**

**Président de l'Assemblée nationale :  
M. Jean-Pierre Charbonneau**

---

**QUÉBEC**

**26 novembre 1996**

---

**26 novembre 1996**

---

**Le mardi 26 novembre 1996**

**N° 57**

La séance est ouverte à 14 h 07.

---

Moment de recueillement

### **AFFAIRES COURANTES**

#### **Déclarations ministérielles**

M. Chevette, ministre d'État des Ressources naturelles, fait une déclaration concernant la nouvelle politique énergétique du Québec.

---

M. Landry, vice-premier ministre et ministre d'État de l'Économie et des Finances, fait une déclaration concernant la constitution du Fonds de lutte contre la pauvreté par la réinsertion au travail.

#### **Dépôt de documents**

M. Chevette, ministre d'État des Ressources naturelles, dépose:

Un document intitulé «L'énergie au service du Québec: une perspective de développement durable»,

**26 novembre 1996**

---

accompagné d'un sommaire.

(Dépôt n° 474-961126)

Mme Marois, ministre de l'Éducation, dépose:

Le rapport annuel du ministère de l'Éducation, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1996.

(Dépôt n° 475-961126)

Les états financiers, incluant l'état des traitements et les rapports sur les perspectives de développement, le taux de réussite, les mesures d'encadrement et les activités de recherche, de l'Université de Montréal (en deux volumes), pour l'exercice financier terminé le 31 mai 1996.

(Dépôt n° 476-961126)

\_\_\_\_\_

Mme Harel, ministre d'État de l'Emploi et de la Solidarité et ministre de la Sécurité du revenu, dépose:

Le certificat actuariel, préparé par la Régie des rentes du Québec, relativement au projet de loi n° 54, Loi modifiant la Loi sur le régime de rentes du Québec.

(Dépôt n° 477-961126)

\_\_\_\_\_

M. Bélanger, leader du gouvernement, dépose:

Les réponses aux questions écrites de M. MacMillan (Papineau) concernant les sujets suivants:

—l'accessibilité des infrastructures touristiques aux besoins des personnes handicapées — Question n° 11, *Feuilleton et préavis* du 20 novembre 1996.

(Dépôt n° 478-961126)

—les modifications apportées au règlement découlant de la *Loi sur les établissements touristiques* — Question n° 12, *Feuilleton et préavis* du 20 novembre 1996.

(Dépôt n° 479-961126)

**26 novembre 1996**

---

**Dépôt de rapports de commissions**

M. Bordeleau (Acadie) dépose:

Le rapport de la Commission des institutions qui, le 26 novembre 1996, a étudié en détail le projet de loi:

n° 47 Loi modifiant la Loi sur le paiement de certaines amendes — Rapporté sans amendement.  
(Dépôt n° 480-961126)

\_\_\_\_\_

Mme Blackburn (Chicoutimi) dépose:

Le rapport de la Commission de l'éducation qui, le 21 novembre 1996, a étudié en détail le projet de loi:

n° 45 Loi sur les fondations universitaires — Rapporté avec des amendements.  
(Dépôt n° 481-961126)

**Dépôt de pétitions**

Sont déposés quatre extraits de pétition concernant le loyer des HLM et le nombre de logements sociaux:

—le premier, extrait d'une pétition signée par 123 pétitionnaires du comté de Frontenac, par M. Lefebvre (Frontenac);  
(Dépôt n° 482-961126)

—le deuxième, extrait d'une pétition signée par 3800 pétitionnaires des regroupements POPIR - Comité logement et Projet Saint-Charles - Comité logement par Mme Loïselle (Saint-Henri—Sainte-Anne);  
(Dépôt n° 483-961126)

**26 novembre 1996**

---

—le troisième, extrait d'une pétition signée par 500 citoyennes et citoyens, par M. Fournier (Châteauguay);

(Dépôt n° 484-961126)

—le quatrième, extrait d'une pétition signée par 79 citoyens et citoyennes de Matapédia, par Mme Doyer (Matapédia).

(Dépôt n° 485-961126)

---

M. Copeman (Notre-Dame-de-Grâce) dépose:

L'extrait d'une pétition, signée par 200 pétitionnaires de la région de Montréal, concernant l'exemption de l'application du programme d'assurance-médicaments pour certains citoyens.

(Dépôt n° 486-961126)

### **Questions et réponses orales**

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Au cours d'une réponse différée, du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, M. Boisclair, ministre délégué aux Relations avec les citoyens et à l'Immigration, dépose:

Un extrait du volume 2 des Comptes publics du gouvernement du Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1994, concernant des frais de transport relevant du budget de son ministère.

(Dépôt n° 487-961126)

Des documents relatifs aux fournisseurs de services de voyages pour son ministère.

(Dépôt n° 488-961126)

**26 novembre 1996**

---

**Motions sans préavis**

M. Copeman (Notre-Dame-de-Grâce) propose:

QUE l'Assemblée nationale du Québec s'associe aux 84 députés fédéraux du Parti libéral du Canada, du Bloc québécois, du NPD et du Parti réformiste, qui demandent aux banques et aux grands magasins qu'ils réduisent de 50 % le taux d'intérêt sur les cartes de crédit, et ce, sans délai.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 229, 235, 243 et 244 du Règlement, M. Bélanger, leader du gouvernement, propose:

QUE la Commission des institutions procède à des consultations particulières et tienne des auditions publiques sur le projet de loi n° 77, Loi modifiant la Loi de police et d'autres dispositions législatives, le jeudi 28 novembre 1996, de 10 heures à 12 h 45, de 15 heures à 18 heures et de 20 heures à 22 h 15, et, à cette fin, entende les organismes suivants, selon l'horaire ci-joint:

- Union des municipalités régionales de comté et des municipalités locales du Québec (UMRCQ)
- Union des municipalités du Québec (UMQ)
- Association des directeurs de police et pompiers du Québec
- Fédération des policiers du Québec
- Sûreté du Québec
- Association des policiers provinciaux du Québec
- Communauté urbaine de Montréal
- Fraternité des policiers de la Communauté urbaine de Montréal
- Institut de police de Nicolet
- Directeur général des élections

QU'une période de trente minutes soit prévue pour les remarques préliminaires, partagée également entre les membres du groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés formant l'opposition;

**26 novembre 1996**

---

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme soit de quinze minutes et l'échange avec les membres de la commission soit d'une durée maximale de trente minutes partagées également entre les membres du groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés formant l'opposition;

QUE le ministre de la Sécurité publique soit membre de ladite commission pour la durée du mandat.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, la motion est adoptée.

\_\_\_\_\_

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 229, 235, 243 et 244 du Règlement, M. Bélanger, leader du gouvernement, propose:

QUE la Commission de l'économie et du travail procède à des consultations particulières et tienne des auditions publiques sur le projet de loi n° 76, Loi instituant le Fonds de partenariat touristique, le lundi 2 décembre 1996, de 15 heures à 18 heures et de 20 heures à minuit, ainsi que le mardi 3 décembre 1996, de 11 heures à 13 heures, et, à cette fin, entende les organismes suivants, selon l'horaire ci-joint:

- Association touristique régionale associée du Québec
- Office des congrès et du tourisme du Grand Montréal
- Fédération des offices du tourisme du Québec
- Office du tourisme et des congrès de la Communauté urbaine de Québec
- Association des hôteliers du Québec
- Association des hôtels du Grand Montréal
- Association des petits et moyens hôtels de Montréal
- Fédération des agriculteurs
- Association des gîtes touristiques
- UMRCQ

QU'une période de trente minutes soit prévue pour les remarques préliminaires, partagée également entre les membres du groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés formant l'opposition;

QU'une période de trente minutes soit prévue pour les remarques finales, partagée également entre les membres du groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés formant l'opposition;

**26 novembre 1996**

---

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme soit de quinze minutes et l'échange avec les membres de la commission soit d'une durée maximale de trente minutes partagées également entre les membres du groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés formant l'opposition;

QUE la ministre déléguée à l'Industrie et au Commerce soit membre de ladite commission pour la durée du mandat.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, la motion est adoptée.

#### **Avis touchant les travaux des commissions**

M. Bélanger, leader du gouvernement, convoque:

- la Commission du budget et de l'administration, afin d'étudier en détail, dans l'ordre indiqué, les projets de loi suivants: le projet de loi n° 60, Loi modifiant la Loi sur les assurances, et le projet de loi n° 3, Loi sur l'élimination du déficit et l'équilibre budgétaire;
- la Commission de l'aménagement et des équipements, afin d'étudier en détail le projet de loi n° 12, Loi modifiant le Code de la sécurité routière et d'autres dispositions législatives;
- la Commission de l'économie et du travail, afin de poursuivre ses consultations particulières sur le projet de loi n° 31, Loi modifiant la Loi sur les normes du travail.

\_\_\_\_\_

M. Pinard, vice-président, donne les avis suivants:

- la Commission de l'éducation se réunira en séance de travail afin d'étudier et d'adopter son projet de rapport, ainsi que ses conclusions et recommandations, sur les conditions de la réussite scolaire au secondaire;
- la Commission de la culture se réunira afin d'examiner le rapport annuel de la Commission d'accès à l'information, conformément à l'article 119.1 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*;
- la Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation se réunira en séance de travail afin d'organiser ses travaux.

**26 novembre 1996**

---

**Renseignements sur les travaux de l'Assemblée**

M. Pinard, vice-président, informe l'Assemblée que, le mercredi 27 novembre 1996, aux affaires inscrites par les députés de l'opposition, sera débattue la motion de M. Chagnon (Westmount—Saint-Louis). Cette motion se lit comme suit:

QUE l'Assemblée nationale demande au premier ministre du Québec qu'il convoque, dans les plus brefs délais, la Commission du budget et de l'administration afin d'entendre les syndicats concernés par la proposition du gouvernement quant à la réduction des coûts de la main-d'oeuvre dans la fonction publique québécoise.

---

26 novembre 1996

---

**AFFAIRES DU JOUR**

**Projets de loi du gouvernement**

*Adoption du principe*

Mme Beaudoin, ministre de la Culture et des Communications, propose que le principe du projet de loi n° 64, Loi modifiant la Loi sur le statut professionnel et les conditions d'engagement des artistes de la scène, du disque et du cinéma et modifiant d'autres dispositions législatives, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 64 est adopté.

Sur la motion de M. Bélanger, leader du gouvernement, le projet de loi n° 64 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission de la culture.

---

Mme Harel, ministre de la Sécurité du revenu et ministre responsable de la Condition féminine, propose que le principe du projet de loi n° 68, Loi modifiant le Code civil du Québec et le Code de procédure civile relativement à la fixation des pensions alimentaires pour enfants, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 68 est adopté.

Sur la motion de M. Bélanger, leader du gouvernement, le projet de loi n° 68 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission des affaires sociales.

---

À 17 h 59, M. Brouillet, vice-président, suspend la séance jusqu'à 20 heures.

La séance reprend à 20 h 04.

**26 novembre 1996**

---

*Adoption du principe*

M. Léonard, ministre délégué à l'Administration et à la Fonction publique, président du Conseil du trésor, informe l'Assemblée que Son Excellence le lieutenant-gouverneur recommande l'étude du projet de loi n° 73, Loi concernant la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances et modifiant diverses dispositions législatives en matière de retraite, et il propose que le principe de ce projet de loi soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 73 est adopté.

Sur la motion de Mme Caron, leader adjointe du gouvernement, le projet de loi n° 73 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission du budget et de l'administration.

---

M. Chevette, ministre des Ressources naturelles, propose que le principe du projet de loi n° 70, Loi modifiant la Loi sur Hydro-Québec, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 70 est adopté.

Sur la motion de Mme Caron, leader adjointe du gouvernement, le projet de loi n° 70 est renvoyé pour étude détaillée à la commission plénière.

Sur la motion de Mme Caron, leader adjointe du gouvernement, l'Assemblée se constitue en commission plénière afin d'étudier en détail le projet de loi n° 70.

**26 novembre 1996**

---

*Étude détaillée en commission plénière*

La commission plénière entreprend l'étude détaillée du projet de loi n° 70, Loi modifiant la Loi sur Hydro-Québec.

Le projet de loi n° 70 est adopté par la commission plénière.

---

Le projet de loi n° 70 est rapporté à l'Assemblée, qui adopte le rapport de la commission plénière.

*Adoption*

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 230 du Règlement, M. Chevette, ministre des Ressources naturelles, propose que le projet de loi n° 70, Loi modifiant la Loi sur Hydro-Québec, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 70 est adopté.

*Adoption du principe*

M. Cliche, ministre de l'Environnement et de la Faune, propose que le principe du projet de loi n° 56, Loi modifiant la Loi sur les espèces menacées ou vulnérables, soit maintenant adopté.

Un débat s'ensuit.

Sur la motion de Mme Caron, leader adjointe du gouvernement, le débat est ajourné.

---

*Adoption*

**26 novembre 1996**

---

M. Julien, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, propose que le projet de loi n° 53, Loi sur les appellations réservées et modifiant la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche, soit maintenant adopté.

Un débat s'ensuit.

Sur la motion de Mme Caron, leader adjointe du gouvernement, le débat est ajourné.

---

M. Julien, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, propose que le projet de loi n° 52, Loi modifiant la Loi sur les produits agricoles, les produits marins et les aliments et modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement, soit maintenant adopté.

Un débat s'ensuit.

Sur la motion de Mme Caron, leader adjointe du gouvernement, le débat est ajourné.

### **Débats de fin de séance**

L'Assemblée tient trois débats de fin de séance:

- le premier, sur une question adressée par M. Cusano (Viau) à M. Rochon, ministre de la Santé et des Services sociaux, concernant la démission de M. Gilles Lagacé de Transplant Québec;
- le deuxième, sur une question adressée par M. Vallières (Richmond) à M. Chevrette, ministre responsable du Développement des régions, concernant l'éventuelle création d'un ministère des régions;
- le troisième, sur une question adressée par M. Farrah (Îles-de-la-Madeleine) à M. Landry, vice-premier ministre, concernant l'engagement du gouvernement d'implanter une cimenterie à Port-Daniel.

À 22 h 39, M. Pinard, vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mercredi 27 novembre 1996, à 10 heures.

**26 novembre 1996**

---

*Le Président*

**JEAN-PIERRE CHARBONNEAU**